
Lettre d'informations du 13 septembre 2021

Ecole primaire Jacques Prévert

Rue du Bois d'Orceau

14 250

Tilly-sur-Seulles

02.31.80.86.83

ce.0140757x@ac-caen.fr

Chers parents,

Nous sommes heureux d'avoir effectué notre rentrée avec vos enfants. Toute l'équipe est prête pour une nouvelle année scolaire ponctuée de projets ! Les réunions de rentrée seront l'occasion de vous expliquer l'organisation et le fonctionnement des classes. A très bientôt !

Rentrée

Nous accueillons cette année 315 élèves répartis dans 14 classes de la petite section au CM2.

Fiches de renseignements et autorisations de photographies

Bien mettre à jour les fiches de renseignements et compléter le formulaire concernant les autorisations de photographeur.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer certains projets (sorties scolaires par exemple) ou l'achat de petits matériels durant l'année. Votre participation n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez participer au financement de la coopérative, la somme indicative est de 15 euros par enfant scolarisé (chèque à l'ordre de l' **OCCE 14**). Si vous avez un enfant scolarisé en maternelle (PS à GS) et un autre en élémentaire (CP au CM2), merci de faire deux chèques différents.

Election des représentants des parents d'élèves

Elle aura lieu le vendredi 8 octobre 2021. Son organisation fera l'objet d'un prochain courrier.

Rappels des règlements intérieurs

-Règlement intérieur maternelle : [Règlement intérieur \(cliquez sur le lien\)](#).

-Règlement intérieur élémentaire : [règlement intérieur \(cliquez sur le lien\)](#)

Ils seront revus lors du 1er conseil d'école.



Événements à venir

Deux semaines à venir

Réunions de rentrée dont les dates ont été partagées par l'enseignant de votre enfant

28 septembre

Photographie scolaire
Élémentaire

8 octobre

Election des représentants
des parents d'élèves

14 octobre

Photographie scolaire
maternelle

Et début des sorties scolaires au mois d'octobre...

Rappel COVID rentrée 2021

Merci de prendre connaissance du document suivant : [Livret de rentrée COVID](#)

Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un **rôle essentiel**. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- **surveiller l'apparition de symptômes** chez leurs enfants (fièvre, maux de tête, toux sèche, fatigue inhabituelle, courbature, difficultés à respirer, perte de l'odorat, du goût ou une diarrhée)
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison
- **en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école**, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. Les parents prennent **avis auprès du médecin traitant** qui décide des mesures à prendre.

- ne pas conduire à l'école :

- => les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ;

- => les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou ont contracté la COVID depuis moins de deux mois ;

- => les élèves identifiés comme contact à risque par la CPAM, sauf s'ils justifient d'une couverture vaccinale complète ou ont contracté la COVID depuis moins de deux mois ;

- lorsqu'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer le directeur d'école ou le chef d'établissement des raisons de son absence.

Il est essentiel, pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou que l'élève a été identifié contact à risque et qu'il doit respecter une période de quarantaine, que **les parents le signalent immédiatement l'école ou l'établissement**.

Communication avec les familles

Les informations diverses de l'administration seront partagées par email et en copie sur les 2 sites suivants.

- Maternelle : Les familles auront accès à divers renseignements à travers le site toutemonannée.com (procédure de connexion partagée par les enseignants)

- Elémentaire : Cliquez sur <https://a-la-prevert.etab.ac-caen.fr>

Anniversaires à l'école

En considération des contraintes sanitaires, seuls sont autorisés les gâteaux industriels emballés.

Périscolaire : cantine et garderie

Merci d'adresser vos questions par courriel periscolairetilly@cdc-stm.fr ou par téléphone 02 31 85 81 80 au service concerné.